



Dijon, le 10 mars 2026

001962

Exp: CAISSE REGIONALE MSA DE BOURGOGNE 14 RUE FELIX TRUTAT
21046 DIJON CEDEX

Cotisations sur Salaires - Employeurs

Téléphone : 0385395175

Dossier : 383967346 (DK14)

DOMAINE A.F.GROS

Objet : BOETH Entrep non mixte - 20 salariés

DOMAINE A.F.GROS
LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2020, tous les employeurs, quel que soit leur effectif, ont l'obligation de déclarer mensuellement le statut de leurs travailleurs ' bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ' (BOETH) via la DSN (Déclaration Sociale Nominative), le Tesa+ ou le Tesa simplifié.

Suite à la réception de vos déclarations mensuelles, nous vous prions de trouver à titre informatif, les données relatives au décompte de vos effectifs pour l'année 2025 :

- Effectif d'assujettissement OETH : 9.38
- Effectif de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) : 0.00

Cette notification de vos effectifs vous est adressée à titre d'information.

Seules les entreprises comportant plus de 20 salariés durant 5 années civiles consécutives doivent remplir la déclaration relative à l'obligation de travailleurs handicapés (DOETH). En effet, les entreprises franchissant une première année le seuil d'effectif de 20 salariés bénéficient d'une neutralisation sur cinq années consécutives pour se voir prononcer l'assujettissement à l'OETH.

Pour rappel, même si vous n'êtes pas soumis à la contribution OETH, vous êtes tenus de déclarer mensuellement vos effectifs BOETH à la rubrique 40.072 DSN ou une seule fois lors de l'embauche via le service en ligne Tesa+.

Si votre entreprise comprend plusieurs établissements, la déclaration des effectifs DOETH doit être effectuée par un seul de vos établissements.

Vous n'avez pas de salarié reconnu en tant que travailleur handicapé ? Vous pouvez prendre contact avec l'Agefiph pour découvrir les dispositifs d'accompagnement sur l'OETH et les éventuelles aides financières pouvant être apportées à votre entreprise.

Pour toute question, vous pouvez contacter votre MSA ou l'Agefiph (par téléphone au 0800 11 10 09 ou par mail entreprises@agefiph.asso.fr)

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

La Direction